

Inquiétudes autour des bourses d'études

■ Le manque d'informations sur les conditions d'accès plonge les étudiants dans l'incertitude.

La Fédération des étudiants francophones (Fef) et la Ligue des familles ont dénoncé, mardi, dans un communiqué commun, le manque d'informations dont disposent les parents et les étudiants à propos de la réforme des bourses d'études dans l'enseignement supérieur, initiée en octobre 2016 et adaptée en juin dernier.

Des conditions inconnues

Depuis le 17 juillet, les nouveaux dossiers peuvent être introduits à l'administration des Bourses. Or, obtenir des informations sur les conditions d'octroi des bourses d'étude ressemble à un parcours du combattant. Sur le site de l'administration dédié à ces allocations, la section intitulée "conditions" est "en construction".

De plus, pour obtenir un appui et un suivi directement auprès des agents de l'administration, il faudra prendre son mal en patience, le standard téléphonique étant débordé. "Si on ne possède pas de numéro de dossier, les délais d'attente sont interminables et il est quasiment impossible d'avoir un agent en ligne", explique François Bertrand, responsable du service études et actions politiques

de la Ligue des familles. Le manque d'informations est donc criant, dénoncent la Fef et la Ligue des familles.

Les deux associations déplorent également le "manque de transparence et d'équité dans le traitement des nouveaux dossiers".

L'arrêté n'est toujours pas publié

Ces problèmes s'ajoutent à ceux détectés lors de l'année académique 2016-2017 lorsque la réforme "avait plongé dans l'insécurité de nombreux étudiants. Certains sont toujours, cet été, en attente de notification de décision et d'autres, du versement effectif d'une bourse".

Pour rappel, une réforme des bourses d'études avait été mise en application l'an dernier.

Les associations étudiantes, la Ligue des familles ou encore le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté l'ont fortement critiquée, notamment parce que désormais, l'ensemble des ressources du ménage au sein duquel vit l'étudiant est pris en compte.

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles avait approuvé en juin dernier un avant-projet d'arrêté adaptant ce régime d'allocations d'études. Problème, l'arrêté n'a toujours pas été publié, probable conséquence de la crise gouvernementale que traverse la Fédération depuis le 19 juin. (Belga)